



CONTRAT DE VENTE

SORTIE : Galette des rois 2025
Salle du Domaine de
Soulièvres 79600 AIRVAULT



Dates du séjour : Du jeudi 23 au lundi 26 janvier 2025

Nom : Prénom : ... N° d'Adhérent : | | | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes : Dont : Adulte(s) et ... Enfant(s) (*moins de 12 ans*) première sortie : Non Oui

Adresse : Code Postal : Ville :

E-mail :@..... *ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse*

Camping-car marque : N° immatriculation : Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez les heures

<i>*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.</i>	Prix / Pers.	Nbre de pers	Montant
Frais d'organisation par adulte et enfant de plus de 12 ans	5 €		
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme. A l'ordre ACCNDS	91 €		
TOTAL €			
Repas facultatif vendredi soir 15 € /personne chèque à l'ordre EURL CHARCUTERIE DE LA VASQUE			

Ne sont pas inclus dans le prix : les frais personnels, les frais de carburant, les repas et les sites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.

Les animaux ne sont pas admis dans les transports, les restaurants et autres lieux clos.

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui Non

Si OUI, Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie d'assurance.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON OUI LESQUELLES :

Madame : NON **OUI** **LESQUELLES :**.....

Autres personnes : NON OUI LESQUELLES :

Je soussigné M. ou Mme Agir pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 8 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais. Ma signature implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, (soit dans la revue du club définissant le programme ou dans la revue de la FFACCC « Vadrouille ») dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

-Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Le...../...../2024/2025 à **Signature de l'adhérent**

Le..... /2025_À..... Signature du Club : Nom Prénom du signataire
(Retourner un double au participant)